



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Point 12.9	Plan d'action mondial actualisé pour combattre la résistance aux antimicrobiens
Document	Documents A79/5 et ~~EB158/2025/REC/1-2~~ , EB158/18, décision EB158(6)
Action attendue	Prendre note du rapport de progrès
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur le **Plan d'action mondial actualisé pour combattre la résistance aux antimicrobiens** faite par le Rwanda nom du Groupe africain.

La délégation du Sénégal remercie le Secrétariat pour le projet actualisé du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et pour les orientations issues de la décision EB158(6).

La résistance aux antimicrobiens constitue une menace majeure pour la sécurité sanitaire mondiale, compromettant les progrès en matière de santé publique, de couverture sanitaire universelle et de développement socio-économique. Elle appelle une réponse structurée, multisectorielle et fondée sur des données fiables.

Le Sénégal a engagé une réforme profonde de son dispositif national, reposant sur deux piliers complémentaires : un pilotage stratégique de haut niveau assuré par le Haut Conseil national de sécurité sanitaire One Health, placé sous l'autorité de la Primature, garantissant la coordination entre santé humaine, animale et environnementale ; et un pilotage opérationnel assuré par la Direction des laboratoires du MSHP, point focal national RAM, chargé de la surveillance microbiologique à l'échelle nationale.

Les avancées majeures comprennent notamment l'identification de laboratoires de référence pour la surveillance phénotypique et génomique ; la mise en place d'un réseau de sites sentinelles couvrant les laboratoires publics et privés ; la première soumission officielle des données nationales au système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (GLASS); l'adoption d'un protocole national standardisé intégrant les pathogènes prioritaires et les référentiels internationaux ; et l'intégration progressive des outils numériques, notamment WHONET.

Des défis persistent entre autres : la fragmentation des systèmes d'information, les capacités limitées en ressources humaines spécialisées, déficit en équipements et le financement insuffisant.

À cet égard, le Sénégal appelle à renforcer les investissements dans les systèmes nationaux de laboratoires, à accélérer la transformation numérique de la surveillance, à opérationnaliser l'approche One Health et à mettre en place des mécanismes de financement durables permettant aux pays de consolider leur souveraineté sanitaire.

Le Sénégal prend note du rapport et invite l'Assemblée à adopter le projet de décision EB158(6).

Je vous remercie.